

MAÎTRISE DES COÛTS : PROJET & CHANTIER



Formation animée par
**Phillippe DARDY et
Olivier SEVIN**
modalités
d'évaluation :
 QCM

TARIF : 800 € HT

INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE METIER

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et acteurs
du cadre de vie

NOMBRE DE JOURS/
HEURES : 2 jours/ 14
heures

LES MÉTHODES MOBILISÉES

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle

CONTEXTE

Le coût financier d'un projet est un des éléments clés indissociables de l'image architecturale de l'opération. C'est lui qui en détermine la viabilité, avec pour conséquence que le client (promoteur...) peut décider d'abandonner le projet, s'il s'avère que ce coût ne respecte pas l'enveloppe qu'il avait déterminée. L'Architecte, en tant que chef d'orchestre, doit porter non seulement la responsabilité de la réalisation architecturale, mais également la maîtrise de ses aspects financiers. Le pilotage économique d'un projet se fait tout au long de l'avancement du projet, à partir des phases du concours jusqu'à l'aboutissement du projet.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Connaître les fondamentaux qui régissent l'ensemble du chantier

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Suivre un projet, en phase de réalisation :
- Préparation des dossiers Marchés des entreprises
- Suivi financier des marches et du chantier
- Suivi administratif du chantier

100%
des stagiaires
recommandent
cette formation
en 2024

JOURNÉE 1

- Contrat & taux d'honoraires (Public / Privé)
- Programmation & Enveloppe financière
- Estimation de base avec avant métré / Ratios : Concours et Esquisse
- Estimation 02 sur APS : Métré / Ratios
- Estimation 03 sur APD : Métré en fonction du descriptif de vente (descriptif allégé)
- Estimation 04 sur PRO : Métré poussé & DPGF
- Analyse des offres avec rapport.

JOURNÉE 2

- Analyse du Marché & DPGF
- Les ordres de service
- Les tableaux financiers de suivi d'opération
- La vérification des situations des entreprises
- Le DGD
- Les fiches de travaux modificatifs
- Les fiches de demandes des acquéreurs
- Le compte – prorata
- Le compte Inter-entreprises
- La gestion des pénalités
- La clôture d'une opération

Conclusion

Synthèse

Tour de table



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en oeuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.